

la lettre des services de L'ETAT



HAUTE-GARONNE ET MIDI-PYRENEES

SOMMAIRE

P 2 >> EDITO

- Le mot du préfet

P 2 >> DOSSIER

L'EMPLOI EN MIDI-PYRENEES

- P2 - Développer l'emploi et les compétences dans les entreprises
- P3 - La situation de l'emploi
- P4 - La gestion des emplois et des compétences
- Le Fonds Social Européen
- P5 - Midi-Quercy : un territoire qui bouge
- Les chiffres du chômage en Midi-Pyrénées
- P6 - Faciliter l'accès et le retour à l'emploi**
- P6 - Jeunes demandeurs d'emploi diplômés issus des quartiers sensibles
- P7 - Insertion des travailleurs handicapés
- Opérations nationale 10.000 jeunes bâtisseurs
- Le Plan de Cohésion Sociale

P 8 >> ACTUALITES

P8 - Actualités en Haute-Garonne

- les Plans de Prévention des Risques Inondation

P10 - Actualités en Midi-Pyrénées

- la commission régionale de l'économie agricole
- le comité de bassin viticole, structuration de la profession

P11 - la révision du SDAGE

P12 - les vitraux de la cathédrale de Rodez

P13 - Actualités des programmes européens

- P13 - Formation des fonctionnaires aux questions européennes
- L'agenda

P14 - les programmes de coopération

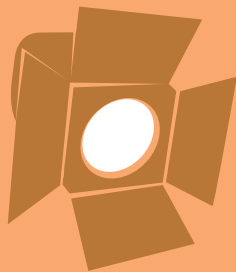
P15 - focus sur un projet de programme européens

P16 - Les programmes européens en un clin d'oeil

P 16 >> PORTRAIT



L'emploi en
Midi-Pyrénées :
préparer l'avenir



Toulouse et sa région connaissent une situation de l'emploi encourageante. L'Etat participe de cette mobilisation en consacrant 1,25 Md d'euros par an au titre de la politique de l'emploi et de la cohésion sociale.

Pour autant, il est indispensable aujourd'hui de mobiliser acteurs privés et publics pour se doter des outils d'anticipation et d'accompagnement des évolutions à chaque échelle : internationale, nationale, locale.

Indispensable aussi l'engagement collectif contre toutes les formes de discriminations à l'emploi qu'elles touchent, notamment, ceux qui sont issus des quartiers sensibles ou les personnes handicapées. Quant la conjoncture est meilleure, le sentiment d'exclusion devient parfois plus sensible encore.

Au moment de quitter ce département pour aller vers une nouvelle mission, je témoigne de la force et de la qualité des ressources humaines de ce territoire dont les ambitions et la fierté sont légitimes.

Jean-François Carencio

**Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne**

Directeur de la publication :

Jean-François Carencio, Préfet de la région
Midi-Pyrénées, Préfet de la Haute-Garonne

Responsable de la rédaction :

Danielle PUJAZON, Chef du bureau de la
communication interne et interministérielle

Comité de Rédaction :

Commission communication des services de l'Etat

Crédit photographique :

Jean-Marc CHAUVEL, assistant communication

Maquette :

Agence Bienvenue à Bord

La situation de l'emploi en Midi-Pyrénées est contrastée mais peut être considérée dans l'ensemble comme positive. L'emploi s'y est développé au cours de ces dernières années dans les différents secteurs, avec une bonne tenue de l'emploi industriel. Le niveau du chômage a sensiblement diminué, avec une baisse de plus de 22 % sur 3 ans (26 % en Haute-Garonne). Le taux de chômage régional, longtemps supérieur, a rejoint le taux national à 7,5 %. Il se situe même à 4,7 % dans l'Aveyron et 5,2 % dans le Gers. Dans ce contexte, l'action pour la satisfaction des besoins de compétences et de recrutement rejoint plus que jamais l'action pour l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi qui sont en difficulté.

La fusion de l'ANPE et de l'ASEDIC prend là tout son sens, ainsi que la mobilisation et la coordination sur les territoires au sein des maisons de l'emploi et maisons communes emploi-formation. La convention qui sera signée entre le Préfet de région et le directeur régional de la nouvelle institution déterminera la programmation des interventions au regard de la situation locale de l'emploi et du marché du travail



ainsi que les conditions de la coopération entre tous les intervenants.

1,250 milliard d'euros : c'est ce que l'état mobilise en Midi-Pyrénées au titre de la politique de l'emploi et de la cohésion sociale. Les exonérations ou allègements de charges pour soutenir l'emploi représentent à eux seuls plus de 900 millions d'euros. Les autres interventions viennent à l'appui du développement des emplois et des compétences dans les entreprises et au soutien de l'insertion professionnelle et de la recherche d'emploi. La diminution du nombre des contrats aidés dans le secteur non marchand cette année s'inscrit dans le contexte de diminution du chômage et d'offres d'emploi disponibles. Elle s'accompagne dès lors d'une mobilisation renouvelée du service public de l'emploi pour obtenir des résultats d'insertion durable au terme des contrats.

L'accord national signé entre les partenaires sociaux le 12 janvier 2008 doit donner un nouvel élan à la discussion au sein des entreprises sur les évolutions et transformations des emplois et sur les mesures à prendre pour l'adaptation des compétences et qualifications qui en découlent ■ ■ ■

DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES DANS L

Les mutations économiques et démographiques, les enjeux de compétitivité des grands pôles de développement de Midi-Pyrénées impliquent une mobilisation collective pour répondre aux besoins des entreprises régionales et développer et valoriser les compétences des actifs. Il est nécessaire d'anticiper et d'accompagner ces mutations, afin de sécuriser les trajectoires professionnelles et de donner des perspectives d'emploi durable et de qualité.

L'Etat intervient en appui des initiatives et projets avec deux dispositifs complémentaires :

- des actions collectives de sensibilisation et d'outillage des entreprises sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et le financement d'une aide au conseil pour l'élaboration d'un plan d'action au sein de l'entreprise.
- la signature d'engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans le cadre

d'actions collectives construites avec un groupe d'entreprises, une branche professionnelle ou sur un territoire pour structurer une politique prospective de gestion des ressources humaines. Peuvent être co-financés des diagnostics préalables et des actions relatives à la construction de parcours professionnels, à la consolidation des acquis et qualifications ou à la gestion des âges par exemple. Budget mobilisé en 2007 : plus de 2 M€.

en Midi-Pyrénées



La situation de l'emploi en Midi-Pyrénées

A la fin de l'année 2006, la région Midi-Pyrénées compte 662 892 salariés (champ Assedic) en progrès annuel de 2,5 % (France : +1,5 %) soit 15 928 emplois supplémentaires.

Hormis l'Ariège qui connaît une évolution très légèrement négative, tous les départements voient leurs effectifs progresser, notamment la Haute-Garonne qui atteint + 3,8 %.

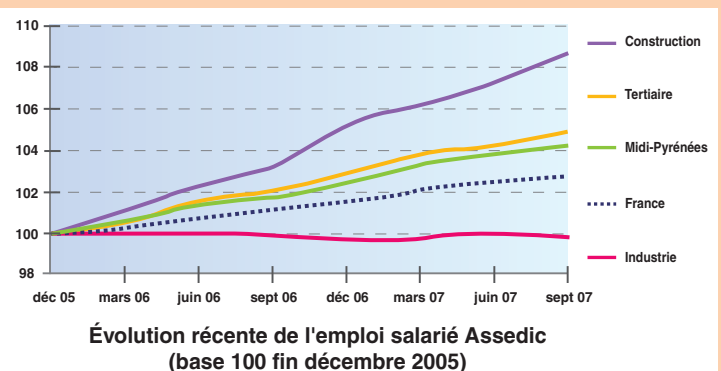
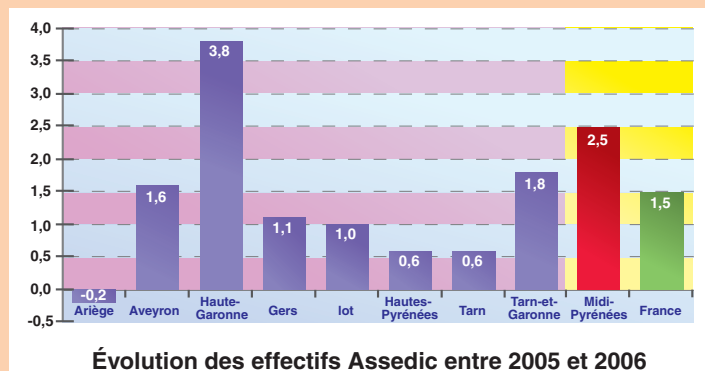
Sur le plan structurel, la population salariée de Midi-Pyrénées se caractérise par une part croissante des services qui représentent avec 340 500 emplois, 51,4 % de l'ensemble des effectifs salariés.

Si le secteur industriel (133 600 emplois) enregistre une légère érosion de ses effectifs (-0,2 % ; France entière : -1,4 %), tous les autres secteurs sont en progression supérieure aux données nationales. C'est en particulier le cas de la construction (près de 65 000 emplois, + 5,4 %).

Cette tendance s'est poursuivie au cours des 9 premiers mois de l'année 2007, avec une progression de 11 408 emplois, soit + 1,7 % (France : +1,2 %). Le secteur industriel est stable.

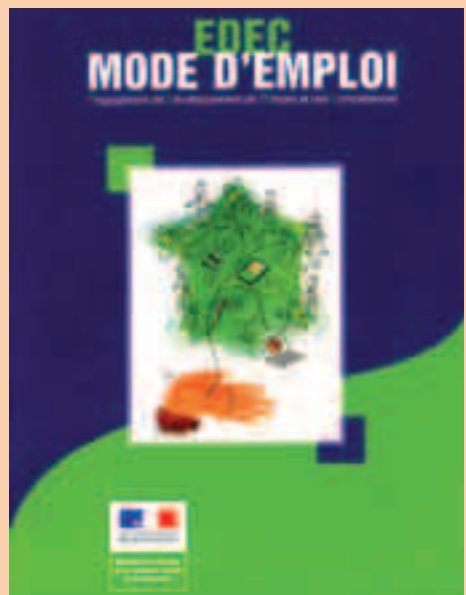
La construction progresse de 2 100 emplois (+3,3 %) et le tertiaire de 2 % (+ 9 300 emplois) ■■■

Départements	Nombre établissements	Effectifs salariés
Ariège	3 757	26 546
Aveyron	7 796	58 649
Haute-Garonne	32 270	351 515
Gers	4 651	30 704
Lot	4 460	32 489
Hauts-Pyrénées	6 310	49 052
Tarn	9 101	72 929
Tarn-&Garonne	5 329	41 008
Midi-Pyrénées	73 674	662 892



ES ENTREPRISES : des outils pour anticiper et accompagner les mutations économiques

L'accompagnement des mutations économiques : l'exemple de Lannemezan



En octobre 2005, le groupe Alcan annonçait son intention de fermer l'usine d'électrolyse d'Aluminium Pechiney employant 238 personnes à Lannemezan (Hauts-Pyrénées).

Au terme d'intenses discussions sociales pendant environ un an, un plan de sauvegarde de l'emploi étoffé a été mis en place en novembre 2006. Parallèlement, des discussions entre l'entreprise et l'Etat ont abouti à la signature le 23 juillet 2007 d'une convention de revitalisation avec l'objectif de recréer 302 emplois – l'équivalent des 238 emplois supprimés chez Aluminium Pechiney et de 64 emplois au titre de l'impact sur l'intérim et chez les sous-traitants.

Deux projets majeurs d'investissement

industriel ont été confirmés grâce la mobilisation conjointe du groupe et des pouvoirs publics :

- l'implantation d'une unité de fabrication de blocs cathodiques par Carbone Savoie, filiale d'Alcan pour 70 emplois ;
- la création d'un établissement de fabrication de laine de verre par le groupe Knauf avec 130 emplois.

D'autres projets plus modestes sont par ailleurs en bonne voie et confirment la réalité et le dynamisme du processus de réindustrialisation du Plateau de Lannemezan.

Début mars 2008, 228 personnes sur 238 personnes licenciées par Aluminium Pechiney ont été reclassées ■■■

Contact : dd-65.direction@travail.gouv.fr

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans la filière aéronautique

La réorganisation de la filière aéronautique, l'innovation technologique, l'utilisation de nouveaux matériaux à l'horizon 2013 justifient une analyse des effets sur les emplois à chacune des étapes du processus : production de pièces et de sous-ensembles, assemblage, conception, management, logistique et transport. L'ensemble des fonctions doit être considéré. Cette approche prospective des ressources humaines englobe tout autant les volumes d'emplois concernés que les adaptations de compétences nécessaires du point de vue des personnes en emploi ou à recruter.

Quatre chantiers sont dès à présent ouverts à ce sujet :

- un diagnostic général des attentes et besoins des entreprises et de l'évolution des métiers concernés (métiers traditionnels, nouveaux métiers) confié à l'Université de Toulouse, devant se conclure par des propositions



Aéroconstellation - Air France Industries - Blagnac

opérationnelles à la fin de ce premier semestre 2008 ;

- un questionnement sur les ressources humaines (évolution des compétences et qualifications recherchées ; plans de formation ; besoins de recrutement, etc) dans le cadre des diagnostics stratégiques d'entreprises qui vont être réalisés ;
- des engagements de développement des emplois et des compétences négociés avec les groupements professionnels de

la métallurgie et de l'ingénierie-conseil (380 000€ en 2007) ;

- l'adaptation de l'appareil de formation aux nouveaux besoins pressentis (matériaux composites par exemple).

Ces initiatives s'inscrivent dans le nouveau plan d'action pour le développement des entreprises régionales du secteur aéronautique (ADER 2) piloté conjointement par l'Etat et la Région ■ ■ ■

Contact : dr-midipy.direction@travail.gouv.fr

Le Fonds Social Européen contribue à soutenir l'emploi en Midi-Pyrénées



FCM Graphic/Phovoir

En Midi-Pyrénées, le Fonds Social Européen est doté de 192 millions d'euros pour soutenir les actions menées dans le cadre du programme «Compétitivité régionale et emploi».

Les actions éligibles à un concours du FSE se répartissent sur les cinq axes prioritaires suivants :

1^{ère} priorité : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques (50,2 millions euros)

A ce titre, 5 millions d'euros sont consacrés aux actions favorisant

l'anticipation et la gestion des mutations économiques, 34,2 millions aux actions de formation tout au long de la vie et 11 millions à l'accompagnement de la création-reprise d'activités.

2^{ème} priorité : Accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi (67,95 millions d'euros)

5,8 millions d'euros sont destinés au renforcement de l'accueil et de l'orientation de proximité des demandeurs d'emploi (jeunes ou adultes), 30 millions d'euros au soutien des opérations d'accompagnement renforcé, 31,15 millions d'euros à l'appui à la formation qualifiante et 1 million d'euros est consacré à développer l'accès et la participation durable des femmes au marché du travail.

3^{ème} priorité : Inclusion sociale et lutte contre la discrimination (58,59 millions d'euros)

Cet axe d'intervention a pour objectif d'appuyer les dispositifs territoriaux visant l'insertion professionnelle des personnes actuellement en marge du marché de l'emploi en cofinçant :

- les parcours d'insertion dans le cadre des PLIE (14 millions d'euros) ;
- les opérations relevant des programmes départementaux d'insertion (21,38 millions d'euros) ;
- les politiques d'insertion par l'économie et de cohésion sociale (23,2 millions d'euros).

4^{ème} priorité : développement des ressources humaines, de l'innovation et de la coopération transnationale (8,7 millions d'euros)

Cet axe d'intervention est dédié à l'investissement dans le capital humain et à l'innovation pédagogique dans les projets et les programmes de formation. Il accompagne également la coopération transnationale ou interrégionale et la reconnaissance des qualifications pour permettre une meilleure mobilité des jeunes apprentis et des salariés en Europe.

5^{ème} priorité: Les opérations d'assistance technique (6,8 millions d'euros)

Contact : fse.dr-midipy@travail.gouv.fr

Midi-Quercy : un territoire qui bouge, un secteur qui se mobilise

Par la volonté des élus du Pays Midi Quercy d'une part, et des onze établissements médicaux sociaux de ce territoire rural de près de 40 000 habitants d'autre part, une démarche

124 emplois dans les 2 prochaines années

active en faveur du développement de l'emploi dans ce secteur a été conduite en 2007. La création de nouveaux établissements et les projets d'extension des unités existantes suscitent des besoins importants en effectifs dans les années à venir et accentuent certaines difficultés de recrutement rencontrées aujourd'hui.

Cette démarche, qui s'inscrit concrètement dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, a été impulsée par la

direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle du Tarn-et-Garonne. Elle est soutenue par le conseil régional Midi-Pyrénées et le conseil général de Tarn-et-Garonne.

Elle s'articule autour de deux axes :

- Un état des lieux des pratiques et des besoins des établissements. Les besoins en recrutement s'élèvent à 124 emplois



à temps plein, dont 72% pour le personnel soignant sur les deux prochaines années. Des initiatives en matière de gestion et reconnaissance des compétences pourraient être mutualisées.

- Un état des lieux du territoire qui a contribué à mieux identifier le potentiel des ressources humaines locales et les actions déjà engagées et à développer.

Un plan d'action sera mis en œuvre en 2008, portant notamment sur la promotion interne et le recrutement, la professionnalisation des salariés et des demandeurs d'emploi du territoire. Au bilan : un territoire qui organise son développement et préserve ses liens sociaux ■

Contact : dd-82.direction@travail.gouv.fr

Les chiffres du chômage en Midi-Pyrénées

A la fin du mois de décembre 2007, la région Midi-Pyrénées comptait 77 808 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (données corrigées des variations saisonnières) inscrits à l'ANPE. Le recul en 12 mois de cet indicateur a été particulièrement sensible (-8,3 %), légèrement inférieur à celui constaté au niveau national (-9,4 %).

En 12 mois, ce sont les hommes qui enregistrent la plus forte amélioration (-9,5 %) alors que les femmes voient leurs demandes baisser de 7,2 %.

La répartition par âge fait apparaître en 12 mois une évolution de -11,5 % pour les jeunes de moins de 25 ans, de -7,4 % pour les 25 à 49 ans et -8,1 % pour les plus de 50 ans. La tendance est identique pour le niveau national.

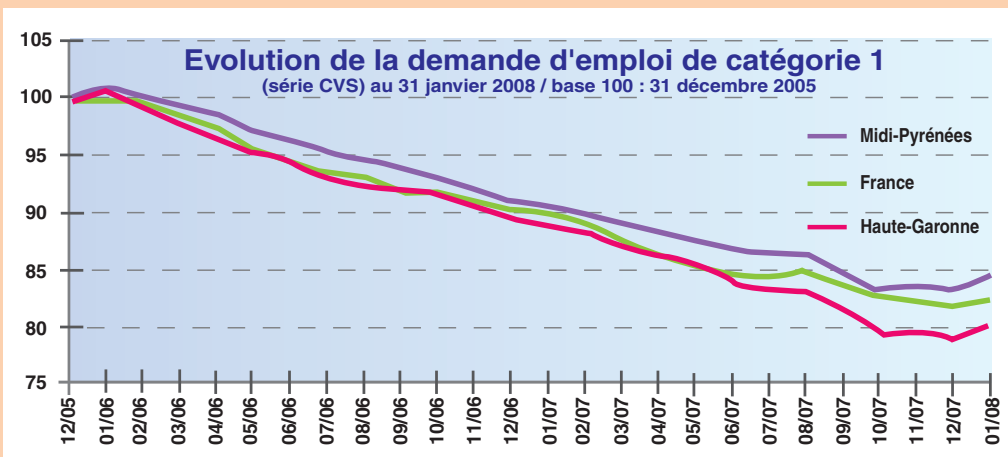
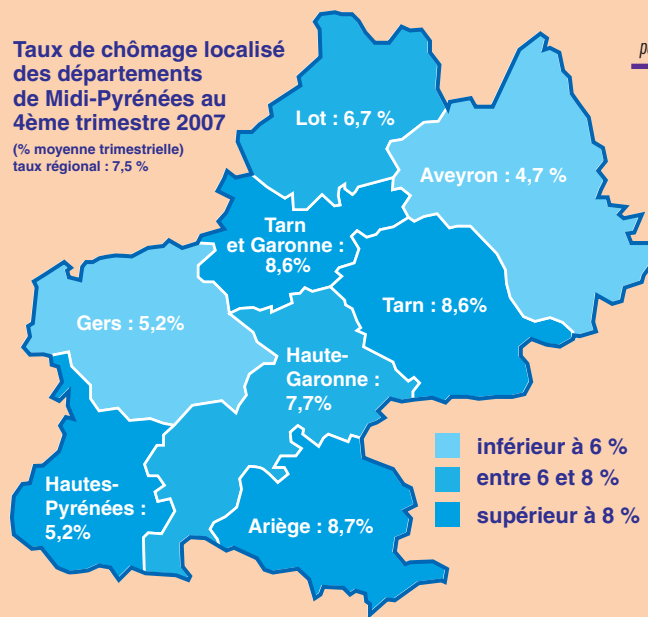
La demande d'emploi de longue durée présente une baisse de -20,1 % en un an (-24 % en Haute-Garonne) et d'un tiers en deux ans (plus de 37 % en Haute-Garonne). Cette amélioration

concerne aussi bien les inscriptions de plus de deux et trois ans.

Le marché du travail a été très actif en 2007, avec 189 736 inscriptions nouvelles en 12 mois (+ 0,8 %) et 187 780 sorties de l'ANPE (+ 0,9 %).

L'offre d'emploi collectée par l'ANPE est en nette progression avec 149 127 offres (+ 6,5 %), dont près de la moitié pour des emplois stables, CDD de plus de 6 mois ou CDI. Le taux de satisfaction des offres est globalement supérieur à 88 % ■

Taux de chômage localisé des départements de Midi-Pyrénées au 4ème trimestre 2007
(% moyenne trimestrielle)
taux régional : 7,5 %





Faciliter l'accès et

Pour répondre aux offres de recrutement et accompagner les demandeurs vers l'emploi, l'ANPE développe l'individualisation de la relation avec le demandeur d'emploi avec un objectif : le placement.

Cap Vers l'Entreprise

Sur Toulouse Métropole, au sein d'une équipe dédiée, le conseiller reçoit chaque semaine le demandeur. Il construit une feuille de route avec lui, met en place des actions et l'accompagne jusqu'au retour à l'emploi. C'est l'occasion aussi de proposer aux entreprises qui ont du mal à recruter, des candidats que le conseiller ANPE connaît et dont il a évalué les compétences.

En 2007, plus de 3/4 des personnes suivies dans le dispositif ont retrouvé du travail.

Les plates-formes de vocation

L'ANPE a mis au point une méthode de recrutement par simulation qui valorise l'expérience et les capacités de la personne afin de mieux positionner les demandeurs sur des offres identifiées.

Fin 2007, 59 % des personnes évaluées sur Toulouse étaient placées.



Guillaume Bousquière

PLAEVA

Placement - Evaluation - Validation

Cette plate-forme unique en France, créée à Labège par l'ANPE et l'AFPA, permet de construire un parcours de retour à l'emploi s'appuyant sur différentes prestations. **60 % de personnes en parcours ont retrouvé du travail l'an dernier.**

Elle est mobilisée pour accompagner, chez les sous-traitants de l'aéronautique, les intérimaires et les salariés dont les contrats ne seraient pas renouvelés. Une collaboration est mise en place avec Airbus pour examiner la nature des besoins à terme de main d'œuvre qualifiée, les formations à prévoir en conséquence et les perspectives d'embauche des anciens intérimaires.

Plan de mobilisation en faveur des seniors

L'ANPE s'engage auprès des seniors avec un suivi mensuel et un accompagnement personnalisé des plus de 50 ans associés à un traitement des offres d'emploi ciblé. Le contrat initiative emploi sera mobilisé en 2008 au service du recrutement de ces personnes dont l'expérience et l'expertise sont porteuses de valeur ajoutée à l'entreprise.

Les résultats attendus sont importants : en 2007, 30 000 demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont sortis du chômage ■

Pour en savoir plus : www.anpe.fr
Contact : dd-31.direction@travail.gouv.fr

Favoriser l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi diplômés issus des quartiers sensibles

Les jeunes des ZUS (zones urbaines sensibles), et parmi eux les jeunes diplômés, constituent la cible prioritaire de l'action de l'Etat en 2008 pour la politique de la Ville en Haute-Garonne. Sans attendre la déclinaison du plan Espoir Banlieues du Gouvernement, le préfet a chargé le Service Public de l'Emploi de Haute-Garonne de mettre en œuvre un plan d'action en faveur des jeunes des ZUS, afin de tout faire pour que chacun d'entre eux se voit proposer un emploi, un stage ou une formation.

Pour les jeunes diplômés (Bac+2 et au-delà) inscrits comme demandeurs d'emploi et bénéficiant du suivi mensuel personnalisé, des outils spécifiques sont mobilisés par l'ANPE :

- Accompagnement intensif sur une recherche d'emploi ciblée, par l'équipe

de Cap vers l'entreprise (objectif : 300 entrées) en lien avec un réseau d'associations partenaires sur les quartiers.

- Club de recherche d'emploi avec l'Agence Cadres.
- Créa'jeunes avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) : accompagnement individualisé à la création d'entreprise, avant création et pendant 18 mois après création, avec attribution de prime et/ou prêt d'honneur (objectif : création de 50 entreprises).
- Mobilisation des entreprises signataires de la charte de la diversité.

Pour les jeunes de plus faible niveau de qualification, l'AFPA ouvrira largement son programme de préparation aux contrats en alternance (220 places pour 2008).



Photographie du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité - FCM Graphic/Phovoir

Ce programme d'une durée de 350 heures ouvre droit à rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle et articule différents modules :

- de consolidation de choix professionnel.
- d'acquisition de savoir-être et de compétences de base.
- d'autonomisation.

Ce plan s'articule avec l'ensemble des actions menées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et notamment les opérations liées au plan territorial de lutte contre les discriminations sur le marché du travail de Toulouse ■

Contact : dd-31.direction@travail.gouv.fr

le retour à l'emploi

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

L'AGEFIPH (Association de gestion des fonds de l'insertion des personnes handicapées) collecte la contribution des entreprises qui ne satisfont pas à l'obligation d'emploi des personnes handicapées, afin de financer les actions d'insertion en faveur de ces publics sous forme d'aide aux entreprises ou aux intéressés eux-mêmes.

En 2007, le soutien de la politique de l'emploi des personnes handicapées par l'AGEFIPH s'est traduit par un engagement dans la région à hauteur de **22,9 millions d'euros**.



Photographie du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité - Shutterstock Royalty Free Photos

S'agissant de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, la participation de l'AGEFIPH et du réseau Cap emploi aux travaux du Service Public de l'Emploi et le partenariat avec l'ANPE permettent d'optimiser l'effort de placement, d'enrichir la palette d'aides, notamment pour celles qui sont les plus éloignées de l'emploi.

Complémentaire aux aides à l'emploi de l'Etat, l'AGEFIPH a mis en place, à partir du mois de septembre 2007, une nouvelle « prime initiative emploi » (PIE) pour soutenir l'accès à l'emploi durable des personnes concernées (600 PIE sont prévues sur la région en 2008).

Pour pérenniser l'emploi des salariés handicapés et notamment ceux de plus de 45 ans, l'AGEFIPH proposera prochainement dans la région un nouveau service « Vie au Travail » dont l'objectif est d'accroître la durée de carrière des personnes handicapées et d'en améliorer le déroulement ■

Pour plus d'informations : www.agefiph.fr

Opération nationale 10 000 jeunes bâtisseurs : déclinaison dans les Hautes-Pyrénées

Le 9 janvier 2008, Christian Baffy, Président de la Fédération nationale du bâtiment et Christine Boutin, Ministre du logement et de la ville signent une convention mobilisant les entreprises du bâtiment en vue de proposer à des jeunes, principalement issus des quartiers défavorisés, 10 000 contrats de travail.

Le département des Hautes-Pyrénées, où plusieurs quartiers en difficulté sont couverts

“ 25 entreprises pour 51 promesses d'embauche ”

par des CUCS (contrats urbains de cohésion sociale), s'est rapidement mobilisé pour décliner localement cette convention nationale.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre le Service public de l'emploi et la fédération départementale du

BTP pour organiser à la fois :

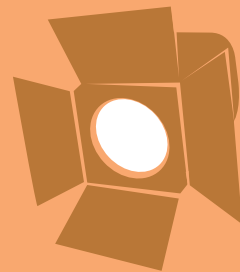
- l'identification précise des entreprises et le contenu de leurs engagements d'embauche,
- la mobilisation du public jeunes à positionner en réponse aux offres des entreprises.

25 entreprises totalisant au total 51 promesses d'embauches de jeunes ont été recueillies. Ces offres concernent principalement des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage.

Contact : dd-65.direction@travail.gouv.fr



Objectif : attirer garçons et filles vers des métiers porteurs.



Le Plan de Cohésion Sociale au 31 décembre 2007



Grande table de l'insertion à Aurillac-Pyrenees les 10 et 11 avril 2008, organisée par la FNAOS.

Après de 3 ans de mise en œuvre, le point, par grands programmes, du volet Emploi du plan en Midi-Pyrénées

■ Fédérer les acteurs avec un nouveau contrat avec les demandeurs d'emploi :

19 Maisons de l'Emploi sont conventionnées, l'Etat contribuant au financement à hauteur de 1 190 000 € au titre du fonctionnement et de 1 515 000 € au titre de l'investissement

■ Accompagner 800 000 jeunes en difficultés vers l'emploi durable :

- 9 306 jeunes en contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dont 6 919 entrés en 2007 - 4 748 jeunes ont quitté le dispositif l'an dernier pour une entrée en emploi durable.
- 18 200 apprentis en Midi-Pyrénées le 31/12/2007, soit une progression de 20% sur 3 ans.
- plus de 5000 contrats jeunes en entreprise en 2007.

■ Favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée :

- 1 547 contrats initiative emploi (CIE) conclus en 2007 avec des entreprises.
- 13 352 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans des collectivités, établissements publics et associations.
- 3 753 contrats d'avenir au bénéfice d'allocataires de minima sociaux.

■ Développer l'économie solidaire :

- 1 214 emplois conventionnés dans les ateliers et chantiers d'insertion.
- 211 structures de l'insertion par l'économie soutenues par l'Etat : 52 entreprises d'insertion, 9 entreprises de travail temporaire d'insertion, 44 associations intermédiaires, 106 ateliers et chantiers d'insertion ■ ■ ■



Les plans de prévention plus de 250 communes concernées



Crue de la Garonne - Juin 2000

En Haute-Garonne, 251 communes (sur 589) sont exposées aux risques majeurs d'inondation. Elles seront toutes dotées d'un PPR. Explications.

Les principaux cours d'eau du département, au bord desquels se situent les agglomérations les plus importantes, connaissent trois types de crues :

- La crue océanique modérée est la plus classique et a pour origine le passage répété de perturbations pluvieuses de moyennes activités.
- Les crues océaniques « pyrénéennes » sont les plus menaçantes car elles concernent de façon concomitante l'ensemble des bassins versants amonts des Pyrénées. Dans un flux de nord-ouest très humide, de très grosses quantités de précipitations se déversent sur les contreforts des Pyrénées par effet de blocage orographique.
- La crue de type méditerranéenne provoquée par des orages très violents aux pluies torrentielles qui, à l'automne, s'abattent sur le versant oriental du massif central, et plus particulièrement, sur certains bassins versants amont d'affluents de l'Hers.

- le maire qui organise l'information préventive de ses concitoyens dans les zones à risques.

L'urbanisation et l'implantation d'activités dans les zones à risques est le facteur essentiel d'augmentation de la vulnérabilité des biens et des personnes. Par la loi du 02/02/1995, l'Etat a décidé d'accélérer les procédures de prévention, par la définition des **Plans de Prévention des Risques (PPR)**.

” Mieux connaître les phénomènes et informer la population ”

Assurer la prévention des risques naturels commence d'abord par mieux connaître les phénomènes et informer la population :

La mise en oeuvre du droit d'information sur les risques met en jeu la responsabilité de plusieurs acteurs :

- le préfet qui dresse la liste des communes soumises à des risques et adresse à chaque maire un dossier synthétique sur les risques dans sa commune.

Le PPR, dont la réalisation est confiée à l'Etat, permet de délimiter les zones à risques et d'y prescrire des mesures de prévention. Ce document présente les raisons de la prescription du PPR, les phénomènes naturels connus, les aléas (la crue de référence étant la plus forte crue connue ou la crue centennale si celle-ci est supérieure), les enjeux, les objectifs recherchés pour la prévention des risques, le choix du zonage et les mesures réglementaires répondant à ces objectifs ■



Niveau crue du 25 juin 1875 à Toulouse



Interview



Cyril Guignard - 2008

Comment sont élaborés les Plans de Prévention des Risques Naturels ?

« D'abord, il faut bien avoir en tête que le Plan de Prévention des Risques Naturels relève avant tout de la responsabilité du Préfet. Pour les aspects techniques, le Préfet s'appuie sur ses services, notamment la DDE, qui instruit et monte le dossier. Mais l'Etat n'agit pas seul.

Interview de Cyril Guignard, responsable de l'unité prévention des risques de la DDE en charge de l'élaboration des PPRN en Haute-Garonne.

Quels sont les autres partenaires ?

Les communes ainsi que les organismes ayant une compétence d'urbanisme sont réglementairement associés à l'élaboration des PPRN.

Les mairies notamment sont fortement impliquées dans ce dispositif en raison de leurs compétences en matière de sécurité publique et d'urbanisme, notamment sur les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) mais aussi parce qu'elles apportent une connaissance précieuse du terrain sur les crues passées, et un lien de proximité indispensable avec la population.

On reproche à ces documents leur caractère parfois technocratique. Les citoyens sont-ils impliqués ?

Des directives récentes du ministère demandent au Préfet de « systématiser » la concertation avec le public. Le premier objectif est de mieux informer la population concernée en amont par exemple en communiquant sur les zones inondables. Le deuxième objectif est de la faire participer pleinement à l'élaboration du PPRN (réunions publiques, observations sur registre, par courrier, etc.), et ce, avant l'enquête publique elle-même ■ ■ ■

Un PPR : l'élaboration d'un zonage et d'un règlement

La carte du zonage réglementaire identifie les zones exposées à des risques et celles qui n'y sont pas directement exposées mais où l'utilisation du sol pourrait provoquer ou aggraver des risques.

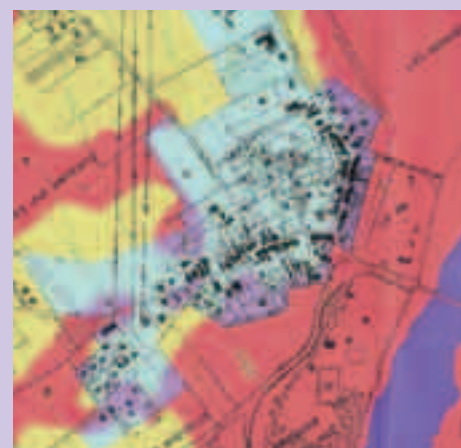
Le règlement précise les mesures applicables dans chaque zone. Les grands principes du règlement sont les suivants :

- En zone d'aléa fort et dans les zones d'expansion des crues (zone d'aléa faible non urbanisée), les constructions nouvelles sont interdites sauf quelques rares exceptions. Des adaptations des constructions existantes ou des extensions

limitées sont possibles afin de préserver la vie locale mais à condition de réduire la vulnérabilité des bâtiments (ex : création d'un niveau refuge).

- En centre urbain lorsque l'aléa est faible, les constructions nouvelles sont possibles moyennant des précautions, notamment leur surélévation au-dessus des PHEC.

Ce document, une fois approuvé par décision du préfet, vaut servitude d'utilité publique et est annexé au document d'urbanisme en vigueur dans la commune ■ ■ ■



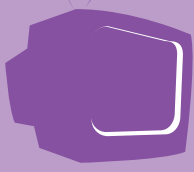
Exemple carte PPR



PPR INONDATION (CHIFFRE FIN 2007)

PPR inondation approuvés :
90 communes dont 27 en 2007
(Garonne aval, Garonne supérieure..)

PPR inondation en cours d'études :
94 communes dont Toulouse



La Commission Régionale de l'Economie Agricole Rural (COREAM), nouvelle instance de conce

Être un outil de réflexion commun aux acteurs de l'agriculture et du monde rural en région Midi-Pyrénées : C'est l'ambition que se fixe la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAM).

Dans une période de grands changements, qu'ils soient économiques (tensions sur les marchés des matières premières), techniques (OGM, biotechnologies), environnementaux (changement climatique) ou sociaux (vieillesse de la population, pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles...), il est plus que jamais indispensable d'échanger les informations pour anticiper ces évolutions, et traduire au mieux ces anticipations dans les décisions prises.



Un lieu de concertation élargie

Midi-Pyrénées, plus grande région de France par la superficie, est une région où l'agriculture, dans toute ses dimensions (production de matières premières, transformation), tient une place prédominante. Au delà de l'activité agricole proprement dite, les territoires ruraux, riches de leur diversité et de leurs spécificités, sont le lieu de dynamiques impliquant une partie importante de la population régionale, et de l'activité économique.

Avec près d'1 milliard d'euros chaque année de soutiens à l'agriculture, le Ministère de l'agriculture et de la pêche et l'Union Européenne contribuent fortement aux équilibres régionaux, au travers de nombreux dispositifs d'intervention (aides directes, aides à l'installation, aides à la modernisation, aides aux filières etc).

Pouvoir disposer d'un lieu de concertation sur la politique agricole et de développement rural en région avec les représentants concernés s'avère de ce fait une nécessité incontournable.

Le conseil de bassin viticole: une organisation pour relancer la viticulture du bassin Sud Ouest

Jean-François Carencu, Préfet de la région Midi-Pyrénées, a réuni, le 30 janvier dernier à la Préfecture de région, le Conseil de bassin viticole sud-ouest.

Installé en juin 2006, le Conseil de bassin viticole sud-ouest regroupe, autour du Préfet de région et des représentants des Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, l'ensemble des représentants professionnels de la filière. Il est l'instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics pour l'ensemble des questions touchant à l'amont et à l'aval de la production viticole.

Le bassin viticole sud-ouest s'étend sur 11 départements (les 8 départements de Midi-Pyrénées ainsi que les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et une partie du Lot-et-Garonne). Il compte 52 000 ha de vignes et génère une production voisine de 3,3 millions d'hectolitres, dont

800 000 hectolitres de vins d'appellation et 1,4 million d'hectolitres de vins de pays. La mixité du bassin sud-ouest, où sont produits appellations, vins de pays et vins de table, en fait tout à la fois la particularité et la richesse.

Le bassin viticole sud-ouest a été l'un des premiers bassins viticoles de France à se structurer ; il est né de la volonté des vignerons et metteurs en marché du sud-ouest de se regrouper pour proposer une offre maîtrisée et diversifiée aux acheteurs des circuits traditionnels et de la grande distribution.

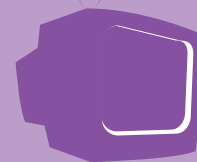
Le bassin est aujourd'hui confronté à deux échéances majeures :

- la réforme de l'Organisation Commune du Marché vitivinicole, dont les derniers arbitrages ont été rendus par le Conseil des Ministres de l'Agriculture en décembre 2007. Le bassin doit dès à présent évaluer les conséquences pour préparer l'avenir ;

- le plan de modernisation de la viticulture française, annoncé par le ministre de l'agriculture et de la pêche et actuellement en préparation, auquel les professionnels du bassin sont particulièrement attentifs et contribuent activement depuis les premières réflexions, en rappelant notamment la richesse liée à la mixité de leur production.

La réunion du Conseil de bassin viticole sud-ouest du 30 janvier a permis de débattre des conséquences de ce nouveau contexte. Elle a également permis de poser les jalons d'une stratégie à construire collectivement, par l'ensemble des acteurs économiques de la filière, pour s'adapter au mieux aux mutations prévisibles de la production viticole.

A l'issue de cette réunion, des travaux ont été engagés par les représentants de la filière. Ils devraient permettre de définir



La Révision du SDAGE

Une organisation opérationnelle

Trois commissions thématiques sont mises en place

- **Economie agricole, compétitivité, emploi.**
- **Environnement et développement durable de l'agriculture.**
- **Développement des territoires ruraux.**

Une séance plénière présidée par le préfet, se réunira environ 2 fois par an, et permettra le suivi des travaux, en fixant les objectifs et en procédant à leur évaluation ■ ■ ■

Pour en savoir plus :

www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

une stratégie claire et lisible pour les vins du sud-ouest, notamment en matière de segmentation et de marketing, mais aussi de peser sur les orientations nationales actuellement en débat ■ ■ ■

Pour en savoir plus :

www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr



Un long processus d'élaboration.

Le 03 décembre 2007, le comité de bassin a validé le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Programme de Mesures (PDM) qui lui est associé. C'est la fin d'une étape importante de ce vaste chantier de planification et l'aboutissement de plus d'un an de travail, en partenariat actif avec l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, depuis le lancement des travaux d'élaboration du prototype en septembre 2006.

« S'engager pour retrouver le bon état de l'eau »

Le résultat d'une concertation

Les acteurs de l'eau sont nombreux et sont tous représentés au sein du comité de bassin, véritable parlement local de l'eau. Cette instance comprend des représentants des agriculteurs, des industriels, des associations, des usagers domestiques, ainsi que des collectivités territoriales et des services de l'Etat. La concertation avec les différents acteurs a été riche et soutenue et s'est déroulée dans un esprit constructif, avec le souci permanent d'aboutir aux consensus nécessaires à l'appropriation de tous.

Un projet d'un niveau très satisfaisant au plan environnemental

Ce projet de SDAGE représente un document d'orientations stratégiques pour la gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre au cours de la période 2010 - 2015. Il est d'un niveau d'ambition très satisfaisant au

plan environnemental, très structurant pour la mise en oeuvre des politiques de l'eau au cours des années à venir.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 demande aux 27 états membres de l'Union Européenne de s'engager pour retrouver le bon état de l'eau pour tous les cours d'eau, lacs, eaux littorales et nappes souterraines.

En concordance avec cette directive, le projet s'articule autour de quatre objectifs environnementaux : non dégradation de l'état des eaux, restauration du bon état, réduction ou suppression des rejets toxiques, respect des normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte réglementaire ou législatif national ou européen.

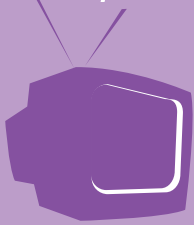
Une consultation du public sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

L'instruction va se poursuivre par une vaste consultation d'abord du public puis des partenaires institutionnels ; en fin 2009 le SDAGE devra être adopté par le comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin.

La consultation de l'ensemble des habitants du bassin Adour-Garonne est ouverte du 15 avril au 15 octobre 2008.

Elle porte sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le rapport environnemental et le programme de mesures qui lui sont associés.

Les documents soumis à consultation seront consultables, aux heures ouvrables, dans les préfectures de chaque département et au siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Dans le même temps, un questionnaire sera adressé par courrier aux 3.2 millions de foyers du bassin Adour-Garonne.



Pourquoi consulter le public ?

Les dispositions de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ont été transposées dans le domaine de l'eau. Chacun des habitants du bassin, quelle que soit son activité est un utilisateur d'eau donc un acteur de l'eau. A ce titre, la possibilité lui est offerte de donner son avis sur le niveau d'ambition recherché et sur la pertinence des actions prévues et sur l'effort financier à consentir pour arriver à atteindre ces objectifs. La synthèse de l'avis du public sera versée au dossier transmis pour la consultation des partenaires institutionnels ■ ■ ■

Le bassin Adour-Garonne en quelques chiffres :

- 118 000 km² : 1/5 de la France
- 7 000 000 habitants
- 120 000 km de cours d'eau dont plusieurs fleuves : Garonne, Dordogne, Adour, Charente
- 6 régions dont 2 pour partie (Auvergne et Languedoc Roussillon)
- 26 départements dont certains pour partie (en partie limitrophe des bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse)

Sites utiles :
www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr
www.eau-adour-garonne.fr

Pour en savoir plus sur la consultation du public, consulter le site :
www.aquacitoyen.org



Cathédrale de Rodez : de nouveaux vitraux



Un chantier piloté par la DRAC

Plus de 700 ans après sa construction, (la première pierre fut posée le 25 mai 1277), la cathédrale Notre-Dame de Rodez est depuis quelques mois, dotée de nouveaux vitraux.

C'est le résultat du travail engagé dès le début des années 2000 par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées (DRAC).

Sur la base d'une étude générale confiée à Dominique Larpin, architecte en chef des Monuments Historiques, la DRAC de Midi-Pyrénées a lancé un concours en 2002 pour la réalisation de sept verrières. L'objet de ce concours était de rendre aux chapelles du chœur des verrières dignes de l'édifice, tout en créant un lien fort entre l'œuvre à venir

et l'architecture de la cathédrale. La consultation portait sur la création d'un ensemble figuratif devant répondre à un programme iconographique proposé par le clergé affectataire et validé par les services des monuments historiques. Parmi les quarante-quatre candidatures d'artistes, le jury a retenu celle présentée par Stéphane Belzère. La réalisation en a été confiée aux Ateliers Duchemin.

Le chantier s'est achevé fin novembre 2006. L'Etat a entièrement financé les travaux pour un montant des travaux, 562.000 euros.

L'édifice, achevé à la fin du XVI^e siècle, qui rassemble des expressions de l'art médiéval et renaissant de tout premier ordre intègre parfaitement des formes contemporaines.

L'idée proposée par l'artiste est celle du flux de la lumière et de la vie qui vient irriguer l'ensemble des chapelles, introduire une dynamique et une fluidité symbolisant la vie et son perpétuel renouvellement. L'artiste a tenté de formuler l'image de Dieu et de la Sainteté dans un langage plus contemporain, plus proche et plus parlant pour l'homme du XXI^e siècle, tout en dégagant une idée abstraite de ces notions. En s'appuyant sur l'iconographie qui nous est familière dans la culture chrétienne occidentale, l'artiste introduit une imagerie contemporaine telle que celle produite par la biologie ou la médecine comme pouvant constituer une ressource iconographique pour figurer l'immatériel ■ ■ ■



Une œuvre de Stéphane Belzère



AGENDA

MANIFESTATIONS À VENIR

- 4 avril / Montpellier / Le Corum**
Journée de lancement du programme Espagne-France-Andorre
- 21 & 22 avril / Santander / Espagne**
Séminaire de lancement du programme SUDOE (Sud-Ouest Européen)
- 6 mai / Toulouse / Centre des Congrès Pierre Baudis**
Journée de lancement des programmes européens

FORMATIONS À VENIR

- 15 mai / Toulouse / Amphi CPAM**
L'Union Européenne et le droit des étrangers
- 20 mai / Toulouse / IEP**
9h-12h30 / Le fonctionnement des institutions européennes
13h30-16h30 / Le système juridictionnel communautaire
- 6 juin / Toulouse / IEP**
9h30-12h30 / La convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et la cour européenne des droits de l'homme
- 16 juin / Toulouse / Amphi CPAM**
L'Europe en région : les programmes européens mis en œuvre en Midi-Pyrénées
- 17 juin / Toulouse / IEP**
9h30-12h30 / Application et transposition du droit européen par les institutions françaises



Conférence "Mieux comprendre l'Union européenne" le 11 février à l'amphi CPAM.

2008 : année de la formation des fonctionnaires aux questions européennes

page 13

A l'occasion de la présidence française de l'Union Européenne au deuxième semestre 2008, le SGAR* et la DRF* Midi-Pyrénées proposent un programme de formation aux fonctionnaires de Midi-Pyrénées sur les questions européennes.

L'application des politiques communautaires impacte de plus en plus l'activité des fonctionnaires, qu'ils relèvent des services de l'État ou des collectivités territoriales. Outre la mise en œuvre des programmes européens 2007-2013, le droit communautaire touche de nombreux champs d'activité de l'administration publique. Le programme de formation couvre donc des domaines variés : les questions économiques de l'innovation et de la concurrence, les questions plus juridiques, les questions sociales, environnementales.... (voir prochaines formations ci-contre).

Le cycle de dix-huit formations est organisé sous la forme de conférences et d'ateliers étalés sur toute l'année 2008. L'ensemble de ces séances est assuré par des professeurs d'universités, de science politique et des intervenants de l'administration.

Former au pilotage des affaires communautaires

L'objectif poursuivi est en premier lieu de former au pilotage des affaires communautaires pour faire de la présidence française de l'Union

Européenne, qui ne se reproduira pas avant 2020, un moment d'excellence administrative. C'est aussi, pour le plus grand nombre d'entre nous, l'occasion d'une remise à niveau générale aux questions européennes ■ ■ ■

Contacts :
nadine.pujol@haute-garonne.pref.gouv.fr
pierre-yves.amalric@midi-pyrenees.pref.gouv.fr
*SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
DRF : Délégation Régionale à la Formation



Les progra

coopération soutenue par le FEDER est lancée. Pour cette nouvelle période, les exigences européennes sont renforcées et mettent l'accent sur le caractère structurant des projets et sur la composition du partenariat. Il doit être significatif et rassembler les principaux acteurs du territoire.

La coopération territoriale européenne, plus connue sous l'appellation d'Interreg, existe depuis 1989 et se décline en trois volets correspondant à des territoires de coopération d'échelles différentes :

- Le volet A pour le transfrontalier (un programme décliné sur chaque frontière)
- Le volet B pour le transnational (13 espaces de coopération différents couvrant l'ensemble de l'Union Européenne)
- Le volet C pour la coopération interrégionale (un espace unique de coopération comprenant les 27 pays de l'Union, la Norvège et la Suisse)

L'enjeu de la coopération européenne est de neutraliser les impacts négatifs des frontières. Le constat est évident : les européens de part et d'autre d'une même frontière font face aux mêmes défis. Les programmes Interreg ont pour ambition d'aider ces européens à partager leurs expériences et à relever ces défis ensemble.

Neutraliser les impacts négatifs des frontières

Concrètement, le montage d'un projet nécessite la formation d'un partenariat entre les porteurs de projets d'un même espace de coopération. La recherche de partenaires et la construction commune du projet sont les premières étapes de la coopération et sont essentielles pour la réussite du projet.

Avec la période 2007-2013, la quatrième génération de programme de

Outre la relation entre les partenaires d'un projet, les bénéficiaires de la coopération se retrouvent à tous les niveaux de la gestion des programmes.

Le suivi de chaque programme est en effet assuré par un partenariat regroupant les Etats membres. Cette collaboration régulière entre Etats donne lieu à des échanges constructifs et à une meilleure compréhension des différences culturelles et des pratiques administratives souvent éloignées. La gestion opérationnelle est ensuite confiée à une autorité de gestion et un secrétariat technique commun qui réunissent au quotidien une équipe multinationale reflétant la diversité de chaque programme.

Ainsi toutes les parties prenantes des programmes coopèrent, chacune à leur niveau ■ ■ ■

La coopération en Midi-Pyrénées

Le territoire Midi-Pyrénées est particulièrement impliqué dans les programmes France-Espagne-Andorre et SUDOE (Sud-Ouest Européen) dont la Préfecture de Région est coordonnatrice pour la France. La région est également concernée par le volet C, le programme de coopération interrégionale.

Les données clés de la coopération européenne en Midi-Pyrénées :

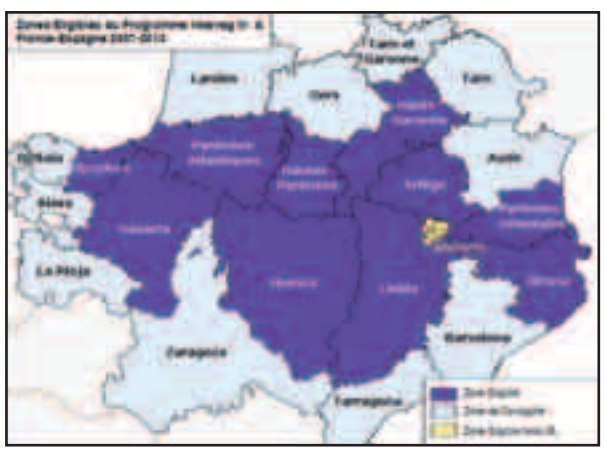
La coopération transfrontalière

Le programme France-Espagne-Andorre
La zone éligible : les départements frontaliers et contigus



LES PRIORITÉS DU PROGRAMME :

- Axe 1 :** Renforcer l'intégration transfrontalière en valorisant les complémentarités sur le plan des activités économiques, de l'innovation et du capital humain
- Axe 2 :** Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable - Protéger et gérer les ressources environnementales



- Axe 3 :** Améliorer la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de développement territorial durable
- Budget du programme :** 257,37 millions d'euros dont 168 millions financés par le FEDER

Autorité de gestion : La Communauté de Travail des Pyrénées, Jaca, Espagne.

Date à retenir !

Séminaire de lancement le 4 avril au Corum à Montpellier, France.

Plus d'informations sur le site dédié au programme : www.poctefa.eu

La coopération transnationale



Le programme SUDOE (Sud-Ouest européen)

La zone éligible : l'Espagne, le Portugal (hors Açores et Madère), Gibraltar (Royaume-Uni) et 6 régions françaises : Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes

LES PRIORITÉS DU PROGRAMME :

Axe 1 : Promotion de l'innovation et création de réseaux pérennes de coopération technologique

Axe 2 : Renforcement de la protection et de la conservation durable de l'environnement et du milieu naturel du SUDOE

Axe 3 : Intégration harmonieuse de l'espace du SUDOE et amélioration de l'accessibilité aux réseaux d'information

Axe 4 : Encourager le développement urbain durable en profitant des effets positifs de la coopération transnationale

Le budget du programme : 132 millions d'euros dont 99 financés par le FEDER

Autorité de gestion : La Communauté Autonome de Cantabrie, Santander, Espagne.

Date à retenir !

Séminaire de lancement les 21 et 22 avril à Santander, Cantabrie, Espagne.

Plus d'informations sur le site dédié au programme : www.interreg-sudoe.eu



La coopération interrégionale

Le programme Interreg IVC

La zone éligible : l'Union européenne, la Norvège et la Suisse

LES PRIORITÉS DU PROGRAMME :

Priorité 1 : Innovation et économie de la connaissance

Priorité 2 : Environnement et prévention des risques

Le budget du programme : 405 millions d'euros dont 321 financés par le FEDER

Autorité de gestion : Le Conseil Régional Nord - Pas de Calais, Lille, France ■ ■ ■

Plus d'informations sur le site dédié au programme : www.interreg4c.eu

Plus d'informations sur la coopération : www.europe-en-midipyrenees.eu

Vos contacts à la Préfecture de Région Midi-Pyrénées :
cecile.chicoye@midi-pyrenees.pref.gouv.fr
sylvie.leguevaques@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

page

15

Focus sur... Un projet de coopération cofinancé par le FEDER le relais culturel transfrontalier Tournefeuille - Huesca

Depuis juin 2004, les communes de Huesca et de Tournefeuille sont partenaires d'un projet culturel dans le cadre du programme de coopération France-Espagne.

L'objectif du projet «Relais culturel transfrontalier» est de développer des pôles culturels décentralisés sur les aires métropolitaines de Toulouse et Saragosse. Le budget annuel du projet pour la ville de Tournefeuille s'élève à 120000€ dont la moitié a été financée par le FEDER pendant 3 ans.

Concrètement, la coopération entre les deux villes a notamment débouché sur une programmation commune, plus de quinze coproductions et l'édition commune d'un catalogue bilingue pour chaque manifestation.

La collaboration entre les deux équipes culturelles a également permis le transfert de bonnes pratiques entre les deux villes en particulier dans les domaines de la

danse contemporaine et de la médiation culturelle.

La relation entre l'art, les habitants et le territoire est devenue centrale dans le projet. Ainsi chaque exposition, chaque résidence de création est l'occasion d'amener l'art vers de nouveaux publics. Qu'il s'agisse d'animer un atelier dans les écoles ou d'une rencontre avec les personnes âgées, les équipes culturelles et les artistes se mobilisent pour impliquer les habitants et organiser des manifestations dans des lieux non-conventionnels.

Depuis le début de la coopération entre les deux villes, l'audience des deux pôles culturels s'est considérablement agrandie. La fréquentation et la provenance du public se sont élargies en même temps que la diversité des spectacles. A Tournefeuille, 6 emplois à temps plein ont été créés en lien avec le projet «Relais culturel transfrontalier». En prime, les passerelles créées entre les œuvres, les artistes et les habitants ont eu



"Fous de bassin" par la Cie Ilotopie, Festival Nuits Euphoriques à Tournefeuille

un effet démultiplicateur et ont mené pour certaines d'entre elles à de nouvelles coopérations entre artistes et compagnies.

Depuis 2006, les deux villes poursuivent leur coopération sur fonds propres et souhaitent l'élargir à la ville d'Olot en Catalogne ■ ■ ■

Contact : serviceculturel@mairie-tournefeuille.fr

Les programmes européens en un clin d'oeil

Politique européenne & Objectif		Fonds	Niveau de gestion	Documents de référence	Autorité de gestion	Montant global (en M€)	Montant UE (en M€)
Politique de développement rural		FEADER	National	PDRH	Ministère de l'agriculture et de la pêche	10 842	5 727
			Régional	DRDR	Préfet de région - DRAF	353	182
Politique Régionale	Compétitivité Régionale et Emploi	FEDER	Régional	- PO Compétitivité FEDER - DOMO	Préfet de région - SGAR	1 175	430
			National	PO FSE national	Ministère du travail, des relations sociales et de la	8 991	4 495
	Régional	DOMO FSE régional	Préfet de région - DRTEFP	384	192		
	Coopération Territoriale Européenne	FEDER	Transfrontalier	PO France-Espagne-Andorre	Communauté de Travail des Pyrénées Jaca - Espagne	224,8	168,8
			Transnational	PO SUDOE	Gouvernement de Cantabrie Santander - Espagne	132	99,4
			Interrégional	PO Interreg IVC	Conseil régional Nord-Pas-de-Calais Lille - France	408	321



Christian JOUVE - 2008

Christian JOUVE Commissaire à l'Aménagement des Pyrénées

Homme au parcours original, architecte de formation, officier dans les troupes de Marine aux Antilles, puis étudiant en architecture pré-colombienne au Mexique, sous-préfet en Corse, dans le Calvados puis à Papeete, il arrive sur la terre ferme, dans le Tarn comme Secrétaire Général de la Préfecture. Quatre ans après, sa soif d'espaces reprend le dessus.

Il explore depuis le 1er septembre 2007 l'ensemble du massif et anime en tant que Commissaire à l'aménagement des Pyrénées, le réseau des acteurs des Pyrénées pour appliquer le nouveau plan de politique territoriale du massif 2007-2013.

Rattaché à la DIACT (Délégation interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des territoires - anciennement DATAR), il est entouré d'une équipe de cinq personnes dont trois chargés de mission dans les domaines agricole et forestier, économique (artisanat, commerce, patrimoine, service aux populations),

formation professionnelle, tourisme et axe interrégional FEDER.

Un rôle de terrain, au contact des autres, ce qu'il aime, une mission qui sort des sentiers battus pour faire bouger les esprits, stimuler les potentiels, faire évoluer les schémas existants.

«Les populations changent. Il faut trouver des réponses innovantes à toute évolution sur fond de développement social autant qu'écologique dans le respect de l'identité montagnarde des Pyrénées de n'importe quel département».

“Mettre en synergie les politiques de massif”

Son objectif : *«Mettre en synergie les politiques de massif vouées à développer l'économie de tourisme, la biodiversité et le soutien l'économie de montagne avec toutes ses filières ; sur fonds de relation transfrontalières et interrégionales de l'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon. Un beau challenge pour ce vaste territoire de 430 km qui sépare la mer de l'océan, 1186 communes situées à plus de 500 mètres d'altitude, habitées par 480.000 pyrénéens».*

Le tempérament trempé des pyrénéens a trouvé en Christian Jouve un homme tonique et inventif qui sait les valoriser et justifier la fierté qu'ils éprouvent à vivre de ces belles montagnes ■ ■ ■

Contact :
pyrenees@datar-pyrenees.gouv.fr
tél : 05.61.25.02.85

